



BONNE ANNÉE SCOLAIRE À TOUS !



Chères familles, chers élèves,

C'est avec un grand plaisir que je vous retrouve à l'occasion de cette nouvelle année scolaire.

L'éducation de nos enfants est une priorité pour notre commune. Chaque jour, les équipes enseignantes, les AESH, les ATSEMS et les agents des services techniques s'engagent pour offrir à vos enfants un cadre d'apprentissage sûr, stimulant et bienveillant. Je tiens à leur adresser mes plus sincères remerciements pour leur investissement quotidien.

Cette année encore, la municipalité poursuit ses efforts pour accompagner les projets pédagogiques des enseignants, pour maintenir et poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des enfants. Cet engagement se traduit également par des actions symboliques qui marquent les grandes étapes de leur parcours scolaire : la remise d'une trousse aux élèves de grande section qui feront leur entrée au CP, ainsi que d'une calculatrice aux élèves de CM2 à l'occasion de leur passage au collège.

Notre volonté est de faire en sorte que chacun, enseignants, ATSEM, AESH et enfants viennent avec plaisir pour travailler, apprendre et s'épanouir au sein de nos écoles maternelle et élémentaire.

Ce mémo vous accompagnera au fil de l'année scolaire 2026-2027. Vous y trouverez toutes les informations pratiques, dates clés, contacts utiles relatifs à la vie scolaire et périscolaire.

Des informations complémentaires sont disponibles tout au long de l'année sur le site de la ville : www.boissy-ssy.fr et sur le portail famille de la communauté de communes Entre Juine et Reandre (CCEJR).

Je souhaite à tous les élèves une belle année scolaire, riche en découvertes et en réussites, et je vous remercie, chers parents, pour votre confiance et votre implication aux côtés de l'école.

Aurélie MOUNOURY

Maire adjointe aux Affaires scolaires,
Enfance et Jeunesse

LES ÉCOLES



L'ÉCOLE MATERNELLE

Rue des Écoles

Les horaires :

Matin : de 8h20 / 8h30 à 12h

Après-midi : de 13h50 à 16h30

M. PILLE, directeur de l'école



01 64 91 33 33

0911514b@ac-versailles.fr

Une école accueillante dès 3 ans

Les enseignants

Mme COTTON

Mme GUENEAU

Mme SOLEIL

M. PILLE

Mme LACOMBE THER

Mme PEYRE

Les ATSEM et AESH

Alexandra, Cynthia,

Dorothée, Jessica,

Jennyfer, Noémie

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Rue des Écoles

Les horaires :

Matin : de 8h20 / 8h30 à 12h

Après-midi : de 14h à 16h30

Mme ROY, directrice de l'école



01 60 82 07 75

0910068e@ac-versailles.fr

*Une école élémentaire
moderne et équipée*

L'équipe pédagogique

Mme GUENARD

Mme PINTO

Mme ROMEU

Mme FERREIRA

M. NOUGUES

Mme LARREY

Mme ROY

Mme KOVACIC

Mme ARCHAMBAULT

Mme CASTERA

Mme BENZEKRI

Les AESH

Mme Vieules

Mme Piedallu

Mme Vasconcelos



LE SERVICE SCOLAIRE DE LA MAIRIE

Lundi et vendredi : 8h45 à 12h45 et 13h30 à 16h45

Mardi et jeudi : 8h45 à 12h45 et 13h30 à 19h45



01 64 91 92 93

scolaire@boissy-ssy.fr

⇒ BIEN PRÉPARER SA RENTRÉE ≤



LES INDISPENSABLES POUR LA RENTRÉE EN MATERNELLE

Prévoir :

- Une paire de chaussons marquée au nom de l'enfant
- Un sac contenant un change complet
- Un doudou si nécessaire
- Pensez à marquer tous les vêtements et effets personnels.

Objets interdits

Jouets, bijoux, écharpes, bonbons et tout objet pouvant présenter un risque.

BIEN PRÉPARER SON ANNÉE ÉLÉMENTAIRE

Le matériel indispensable :

- Un grand cartable rigide
- Une trousse
- Des crayons de couleur et des feutres

Une liste complémentaire sera remise par chaque enseignant.



L'école est obligatoire dès 3 ans et jusqu'à 16 ans.

Toute absence doit être justifiée. Pour des congés hors vacances scolaires, une demande écrite doit être adressée à l'Inspecteur d'Académie.

VACANCES SCOLAIRES 2026-2027

Rentrée : Mardi 1 septembre

Toussaint : du 17 octobre au 2 novembre

Noël : du 19 décembre au 4 janvier

Hiver : du 6 février au 22 février

Printemps : du 3 avril au 19 avril

Pas d'école le vendredi 7 mai

Vacances d'été : samedi 3 juillet



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'APE-FSL CAPE91 participe activement à la vie scolaire à travers de nombreux événements. Elle représente également les parents auprès des différents partenaires de l'école.

☎ 06 82 69 37 85
apefsl.boissy91@gmail.com

LE PÉRISCOLAIRE & LE CENTRE DE LOISIRS

géré par la CCEJR



Les accueils périscolaires permettent aux familles de bénéficier de solutions adaptées à leurs contraintes professionnelles.

Les enfants sont accueillis

- le matin de 7h à 8h30
- de 12h à 14h
- le soir de 16h30 à 19h

Les enfants peuvent être accueillis le matin sans aucune inscription préalable, leurs présences seront pointées par les équipes. **Pour les inscriptions au périscolaire du soir, les démarches sont à faire via le Portail famille.** L'inscription est obligatoire même pour les enfants inscrits à l'étude.

... Contact : 01 83 63 96 03 / 07 87 33 04 70
centredeloisirs-boissyssy@ccejr.org

Les mercredis et pendant les vacances scolaires, les enfants peuvent être accueillis au centre de loisirs de 7h à 19h. La restauration du midi et le goûter sont inclus dans l'offre d'accueil.

La réservation peut se faire en demi-journée, le matin ou après-midi, avec ou sans repas. La demande en demi-journée pendant les vacances doit obligatoirement être validée en amont par le directeur du centre.

Les réservations

- **Pour les mercredis** : Jusqu'au dimanche précédent à minuit.
- **Vacances scolaires** : 3 semaines avant le début des vacances.
- **Vacances d'été** : Réservation avant le 31 mai.

Facturation via le portail famille

Étape 1 : Inscription en direct sur le portail famille : Gestion de la relation citoyen de votre ville - Accueil, cliquer sur « Créer mon espace ».

Étape 2 : Après validation, un lien d'activation vous parviendra par mail. Celui-ci permet d'accéder à vos inscriptions, réservations et factures.

Étape 3 : Pointage des présences par les équipes sur tablette.

Étape 4 : Chaque mois, les familles seront averties de l'édition des factures avec les prestations exactes consommées sur leur portail famille.

Étape 5 : Paiement de la facture via le portail famille par carte bancaire ou prélèvement. Les paiements peuvent aussi être effectués par chèque, en espèces ou en CESU.



L'ÉTUDE

Destinée aux élèves du CE1 au CM2, l'étude surveillée est proposée les lundis, mardis et jeudis de 17h à 18h. Pendant 1h, les enfants bénéficient d'un accompagnement dans leurs devoirs par des animateurs diplômés.

L'inscription est obligatoire pour l'année scolaire et s'effectue via le Portail Famille. En cas d'absence, vous devez informer le centre de loisirs.



LA RESTAURATION

UNE QUESTION ?

Contactez la CCEJR :
01 83 63 70 90

Horaires de la CCEJR :

- Lundi : de 15h à 18h
- Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : de 9h à 12h puis de 15h à 18h
- Samedi : de 9h à 12h

2 rue des Hêtres Pourpres
91580 Etréchy

La pause méridienne se déroule de 12h à 14h. Elle se fait en 2 services encadrés par le personnel de cantine, les animateurs et les ATSEM.

En cas d'allergie, de régime alimentaire ou d'aménagement spécifique, les dispositions doivent être détaillées dans le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Pour l'inscription, deux possibilités s'offrent à vous

- **L'inscription à l'unité est obligatoire.** Elle se fait sur le portail famille avec réservation et annulation jusqu'à 48h ouvrées au maximum. Des pénalités seront appliquées en l'absence de réservation ou en dehors des dates limites.
- **Le forfait mensuel est un engagement sur la durée de l'année scolaire.** Il est facturé tous les mois, de septembre à juin inclus. Tout repas ou temps d'accueil réservé est dû sauf justificatif médical transmis sous 5 jours au service monétique de la CCEJR.

➤ BIEN VIVRE À L'ÉCOLE ≤



Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Le PAI permet d'organiser l'accueil des enfants présentant des besoins de santé particuliers au sein de l'établissement scolaire. Le PAI concerne notamment les enfants souffrant d'une allergie alimentaire, d'une maladie chronique ou ayant un traitement médical spécifique nécessitant une prise en charge pendant le temps scolaire.

Élaboré en concertation avec la famille, le médecin traitant et l'équipe éducative, il précise les aménagements et les mesures à mettre en œuvre pour assurer la santé et la sécurité de l'enfant. Un PAI distinct doit être établi pour les temps scolaires et périscolaires, ainsi que pour le centre de loisirs.

La sécurité des enfants



Les abords des écoles représentent une zone où l'aménagement et la sécurité sont essentiels pour la sécurité des enfants :

- Limiter les stationnements gênants aux heures d'entrée et de sortie des écoles.
- Se garer à distance ou limiter l'usage de la voiture : vélo et marche à pied dans la mesure du possible.
- Rouler au pas à l'approche de l'école.

- Descendre de vélo et de trottinette dans la rue des écoles.
- Traverser sur les passages piétons en toutes circonstances
- Tenir les chiens en laisse (arrêté municipal).

Nous comptons également sur les enfants pour adopter un comportement prudent avec les vélos et les trottinettes aux abords des écoles.

LA RUE DES ÉCOLES « UNE RUE SANS TABAC »



Dans l'intérêt de nos enfants (incitation et tabagisme passif), la commune, en partenariat avec la Ligue Nationale contre le Cancer, a mis en place, via un arrêté municipal, une zone sans tabac dans la rue des écoles.

Des sanctions pourront être prises en cas de non-respect de ce dispositif.



Pour rappel, depuis le 1er juillet 2025, il est interdit de fumer aux abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs.